

[Accueil](#)

SOFICA

[Défiscalisation](#)[Investissement](#)[Contact](#)

Les SOFICA sont des sociétés de financement de l'industrie cinématographique et audiovisuel et doivent avoir fait l'objet d'un agrément préalable.

Elles constituent des sociétés d'investissement destinées à la collecte de fonds consacrés exclusivement au financement d'œuvres audiovisuelles et cinématographiques agréées.

Les SOFICA peuvent investir, dans la limite de 20% de leurs financements annuels, dans les œuvres de coproduction réalisées dans la langue d'un pays coproducteur majoritaire de l'Union Européenne, le solde étant investi dans des

œuvres réalisées en langue française.

La souscription de parts de SOFICA permet aux particuliers d'investir dans la production de films et dans des activités liées au cinéma et à l'audiovisuel, et d'obtenir en contrepartie un avantage fiscal significatif.

En pratique, le principal attrait des SOFICA étant la défiscalisation offerte à leurs souscripteurs, elles s'efforcent toutes de respecter les conditions permettant d'atteindre le taux de défiscalisation le plus élevé, et nous n'avons pas encore rencontré de SOFICA n'offrant pas le bénéfice des taux majorés.

Les taux de 30% et 36% sont donc communiqués à titre indicatif mais c'est le taux de 48% qui s'appliquera en pratique si vous choisissez de souscrire des parts de SOFICA en 2019.

L'investissement ouvrant droit à réduction d'impôt est pris en compte dans la limite de 18.000 € investis, soit une réduction d'impôt plafonnée à 8.640 € par foyer fiscal et par an.

[CONTACTEZ-NOUS](#)

